

N/Réf. : CM/GS/db/67025

Monsieur Castermans,

Votre courrier électronique du 13 avril relatif à l'islamisation de l'Europe m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Vous êtes nombreux à me faire part de votre appréhension face à la montée du radicalisme islamiste. Il y a près de 400.000 personnes d'obédience musulmane en Belgique. L'Islam se hisse, selon les pays, au deuxième ou troisième rang des religions pratiquées en Europe. Il est à noter aussi que si les premières générations arrivées en Belgique n'étaient guère pratiquantes, leurs enfants marquent un retour important vers le fait religieux. Ainsi, à Bruxelles, 75 % des musulmans s'estiment aujourd'hui pratiquants. De nombreux jeunes se sont également de plus en plus radicalisés avec comme corollaire, le rejet des valeurs occidentales. Il me paraît néanmoins primordial de préciser que cette radicalisation ne concerne qu'une minorité de personnes et certainement pas la majorité des musulmans installés en Belgique ou ailleurs.

Les questions relatives à l'immigration, l'intégration et à la définition d'un vivre ensemble suscitent de nombreux débats aussi bien en Belgique que dans de nombreux pays européens.

Le MR a indiqué qu'il souhaitait une société basée sur l'interculturalité reconnaissant à chaque personne des droits et des devoirs universels et où les citoyens partagent un patrimoine commun de valeurs fondamentales. Nous ne pouvons souscrire à l'idée que les droits et devoirs du citoyen diffèrent selon leurs appartenances ou convictions personnelles. Nous ne pouvons accepter que des groupes, souvent très minoritaires, revendiquent leurs différences avant de réclamer leur appartenance à un socle commun de valeurs.

C'est la raison pour laquelle, la Belgique fut, à l'initiative du MR, le premier pays occidental à légiférer pour l'interdiction de la burqa dans notre pays. Parallèlement à cette proposition phare, le MR a déposé dans les différentes assemblées parlementaires du pays, un certain nombre de propositions de loi concernant l'interdiction des signes convictionnels à l'école, dans les assemblées parlementaires et les gouvernements, dans les administrations et les services publics.

Il est de notre devoir de réunir les communautés existant dans notre société et non pas de les séparer. Le défi que nous nous devons de relever aujourd'hui est celui de la construction d'un nouveau pacte commun citoyen où chacun de nous puisse se reconnaître et se rencontrer.

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Monsieur Castermans, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Charles MICHEL**

**Président**